

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 716

17 mars 2012

SOMMAIRE

Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l.	34348	South Europe Infrastructure Equity Finan- ce	34341
Alfa Duty Free Holdings S.à r.l.	34366	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	34356
Alusian S.A.	34331	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	34356
Am Kirchweg S.à r.l.	34332	St. Modwen Properties S.à r.l.	34341
APN CF (No. 1) SICAV-FIS	34331	Syz & Partners Europe	34326
Arix International S.A.	34368	Teamlux Holding S.A.	34356
Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV	34330	Teamlux S.A.	34356
Erin Service S.à r.l.	34327	Tengis Investments S.A.	34359
Fondation Fiduciaire des P.M.E. - Mutualité d'Aide aux Artisans	34327	Thonne SA	34356
Fondation Groupe C3	34327	THREON Luxembourg Sàrl	34322
ING International Currency Management Fund	34344	TIAA Lux 2	34362
IT Professionals	34327	TIAA Lux 4	34362
LBREP III Marina Towers S.à r.l.	34347	TIAA Lux 5 S.à r.l.	34362
Les Délices Sàrl	34363	TIAA Lux 6	34363
Mizel Guy NESS S.A.	34329	TIAA Lux 7 S.à r.l.	34363
M.M.R. Fruit S.A.	34326	TIAA Lux 9 S.à r.l.	34365
OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l.	34363	Topvel Holding S.A.	34366
PH - Property Holdings Luxembourg	34359	TP Capital, Sàrl	34366
PI-Institute S.à r.l.	34367	TPG Merl S.à r.l.	34366
SG - Constructions S.à r.l.	34326	Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch	34367
Shaf Corporation SPF, S.A.	34326	Tranelux International S.à r.l.	34367
Shangri-La Hotels (Europe)	34326	Tsemah S.A.	34367
Sisera Brands S.à r.l.	34322	Tuomi IT S.A.	34368
Sixty S.A.	34330	Tuomi S.A.	34368
Softcapital S.A.	34330	UNICConnect S.A.	34368
Solumat S.à r.l.	34330	UNICConnect S.A.	34368
Sorrag Invest S.A.	34331	Val II Feeder S.C.A.	34344
Sorrag Invest S.A.	34332	Vianden Invest Sàrl	34362
Sourire S.A.	34332	Voncast Limited S.A.	34341

THREON Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.064.

Extrait des résolutions

Aux fins de mise à jour des données actuellement reprises au Registre de Commerce et des Sociétés concernant la société, le gérant souhaite informer toute personne intéressée des faits suivants:

- Monsieur Eric Noerding, associé, demeure au 149, rue du Marquisat, B-6717 Thiaumont. (Belgique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Gérant

Signature

Référence de publication: 2012018552/15.

(120022344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Sisera Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.737.

In the year two thousand twelve, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MEUSINVEST S.A., a corporation (société anonyme) duly organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg and registered at the Company and Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 153.364, duly represented by its sole director, Mr. Geert DIRKX, born on October 10, 1970 in Maaseik (Belgium), with professional address in L-2561 Luxembourg, rue de Strasbourg 31.

The appearing party, in his capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of SISERA BRANDS S.à r.l. ("the Company"), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies ("the Law"), as amended, as well as these Articles of Association ("the Articles of Association").

Art. 2. The registered office is established in the City of Luxembourg and may be transferred within the same municipality by resolution taken by the Management. The registered office can be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

Art. 3. The purpose of the Company is the development, acquisition and exploitation of every right linked to the intellectual property, such as patents, trademarks, designs, models and copyrights of software, being protected or not.

Furthermore, the Company may hold participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as administrate, develop and manage such participations. The Company may provide any financial assistance by granting loans, guarantees or securities in any kind or form.

The Company may carry out real estate transactions as well as commercial, industrial and financial transactions that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time. The death of a shareholder will not dissolve the Company.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares without any nominal value and all fully paid-in.

All shares are registered. The subscribed capital can be increased or decreased by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

The Company can redeem its own shares within the limits of the Law.

Art. 6. The Company will be managed by one or more managers (“the Management”), without any obligation to be a shareholder, appointed for a limited or unlimited period of time. They are re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided the Law.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

In case of a sole manager, the Company will be bound by his or her signature. He or she will be named for a period of time of one year.

In case the Management is represented by more than one manager, the board of managers will be represented by two classes of managers, i.e.:

- A management of class A, represented by one or more managers to be named for an unlimited period of time; and
- A management of class B, represented by one or more managers to be named for a period of time of one year.

In this case, the Company will be bound by the joint signature of a manager of class A and a manager of class B.

All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

Art. 7. The Company’s financial year shall begin on January 1 and shall end on December 31 of each year.

Art. 8. The Management drafts the annual accounts as defined by the Law. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed capital. The remaining annual net profits shall be at the free disposal of the shareholders.

Art. 9. The Management may distribute interim dividends under the conditions and within the limits provided by the Law. If the interim dividend distributed by the Management exceeds the final dividend decided by the shareholders, the surplus will be considered as a deposit on future dividends.

Art. 10. The Company may be liquidated at any time under the conditions and within the limits provided by the Law. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders setting the powers and compensation of the liquidator(s).

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

MEUSINVEST S.A., prenamed	100 shares
Total	100 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Shareholders resolutions

Here and now, the above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The Management is composed by:

One sole manager, being Mr. Geert DIRKX, prenamed. His mandate will lapse at the deliberation on the balance sheet as at December 31, 2012.

2. The registered office will be fixed at 31, rue de Strasbourg in L-2561 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MEUSINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.364, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SISERA BRANDS S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

Au cas où la Société est gérée par un gérant unique, elle sera valablement engagée par sa seule signature. Le gérant unique sera nommé pour une période de un an.

Au cas où la Gérance est composée de plusieurs gérants, deux classes seront créées, à savoir:

- Une gérance de classe A, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de temps illimitée; et
- Une gérance de classe B, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de un an.

Dans ce cas, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

MEUSINVEST S.A., prénommée	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. La Gérance est composée d'un gérant unique, à savoir M. Geert DIRKX, prénommé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2012.

2. Le siège social de la Société est établi au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5299. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019686/188.

(120024675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Syz & Partners Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.322.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au

- 74, Grand rue, L- 1860 Luxembourg avec effet au 23 janvier 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

SYZ & PARTNERS EUROPE

Signature

Référence de publication: 2012018531/14.

(120022840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

SG - Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.238.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018510/10.

(120022862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Shaf Corporation SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHAF CORPORATION SPF S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012018511/11.

(120022328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 128.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63751 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018513/10.

(120022494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

M.M.R. Fruit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 82.120.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 02 novembre 2011

1. Il est pris note du décès de l'administrateur Guy Hermans, qui est rayé de la liste des administrateurs.

La démission de l'administrateur Natalia Kornienkova, demeurant 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Pierre Monteux, demeurant Le Mas Saint Paul à F-13890 Mouries, est renommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2017.

M. Michel Reynders, demeurant 76, route de Luxembourg à L-4972 Dippach, et M. Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg, sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2017.

3. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy
L-1940 Luxembourg

4. La démission du commissaire LUX AUDIT REVISION s.à r.l. est acceptée avec effet immédiat.

5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme

P. MONTEUX

Référence de publication: 2012019562/23.

(120024767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Fondation Groupe C3, Fondation,
(anc. Fondation Fiduciaire des P.M.E. - Mutualité d'Aide aux Artisans).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg G 155.

Bilan au 31 décembre 2011

Actif			Passif
Banque - compte courant	1 611,03	Résultats reportés	360 646,67
Banque - compte à terme	<u>363 476,93</u>	Résultat de l'exercice	<u>4 441,29</u>
Total	365 087,96	Total	365 087,96

Compte de résultat de l'exercice 2011

Charges			Produits
Frais publication	54,00	Intérêts créditeurs	4 510,89
Frais bancaires	15,60		
Résultat de l'exercice	<u>4 441,29</u>		
Total	4 510,89	Total	<u>4 510,89</u>

Budget pour l'exercice 2012

Charges			Produits
Frais de publication et de dépôt et autres frais de gestion	47,00	Intérêts créditeurs	3 600,00
Résultat de l'exercice	<u>3 553,00</u>		
Total	3 600,00	Total	<u>3 600,00</u>

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Le conseil d'administration

Gilsdorf / Rameldange / Hunsdorf

Jos Mousel / Théo Hollerich / Jean-Paul Schmitz

Président / Membre / Membre

Référence de publication: 2012021000/28.

(120026929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

**Erin Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IT Professionals).**

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.577.

L'an deux mille douze.

Le cinq janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges HERR, licencié et maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 27 juillet 1947, demeurant à L-8214 Mamer, 26, rue Belair;

2.- Monsieur Fernand THILL, ingénieur ECP, né à Luxembourg, le 22 mars 1942, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée IT PROFESSIONALS', avec siège social à L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 03 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1038 du 07 octobre 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 918 du 14 avril 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 95.577

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Georges HERR, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES	250
2.- Monsieur Fernand THILL, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES	250
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Monsieur Georges HERR, prénommé, déclare céder ses DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales à Monsieur Charles-Hubert TALBOT, informaticien, né à Libramont (Belgique), le 18 juillet 1974, demeurant à b-6723 Habay la Vieille, 90-3, rue de Rimbiery, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2.- Monsieur Fernand THILL, prénommé, déclare céder ses DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales à Monsieur Charles-Hubert TALBOT, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Georges HERR, prénommé, gérant administratif de la société et Monsieur Fernand THILL, prénommé, gérant technique de la société, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Charles-Hubert TALBOT, prénommé, CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

1.- La démission de Monsieur Georges HERR, prénommé en tant que gérant administratif de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2.- La démission de Monsieur Fernand THILL, prénommé, en tant que gérant technique de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Charles-Hubert TALBOT, prénommé,

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

5.- La dénomination de la société est modifié en ERIN SERVICE S. à r.l., de sorte que l'article premier (1^{er}) 1^{er} alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ERIN SERVICE S. à r.l.

6.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle à L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg, de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi dans la commune de Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Herr, Thill, Talbot, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019515/62.

(120024147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Mizel Guy NESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3873 Schifflange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 75.656.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Guy MIZEL, projeteur de bureau d'étude, demeurant à L-3873 Schifflange, 2, rue du Pont, Résidence Raphaël.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "Mizel Guy NESS S.A.", établie et ayant son siège social à L-3873 Schifflange, 2, rue du Pont, Résidence Raphaël, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 5 septembre 2000,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 août 2001, publié audit Mémorial C numéro 131 du 24 janvier 2002.

Qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.656.

Que le capital social de la Société fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société Mizel Guy NESS S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société Mizel Guy NESS S.A. avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé au 31 décembre 2011, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, administrateur-délégué et commissaire, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "Mizel Guy NESS S.A."

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mizel, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société à sa demande.

Hesperange, le mardi 7 février 2012.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2012019802/47.

(120024279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.081.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2012, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2012, LAC/2012/5235.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé «Deutsche Bank (PAM) SIF, S.A., SICAV», ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juin 2010 (la «Société»).

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2011, numéro 2827.

Les documents comptables et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans au siège social de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020412/24.

(120025826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Sixty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.486.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018515/9.

(120022784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.450.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018522/10.

(120022572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Solumat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 13-34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.517.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018523/10.

(120022868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Alusian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.016.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du vendredi 15 juillet 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- * Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Luis Velasco a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

- * Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2012019284/22.

(120023965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

APN CF (No. 1) SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.306.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 janvier 2012

1. Monsieur Tim SLATTERY a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le second mardi du mois de décembre 2014.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APN CF (No. 1) SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012018743/18.

(120023753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Sorrag Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.583.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA SOCIÉTÉ

Signature

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2012018524/13.

(120022850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Sorrag Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.583.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA SOCIÉTÉ

Signature

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2012018525/13.

(120022851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Sourire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.983.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOURIRE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Regis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012018526/12.

(120022525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Am Kirchweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 166.623.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Misty Pines Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Suite 3, Tower Business Centre, Tower Street, Swatar, Malta, registered with the Registrar of Companies of Malta under the number C 54730,

represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company under the name "Am Kirchweg S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (hereafter referred to as the Shares).

5.2. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.4. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

III.- Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

9.1 Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2 Meetings of the Board

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.3 Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

12.1 Powers and voting right

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V.- Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 15.3. and subject to any rule in addition to these as determined by the Board, together with the shareholder(s):

(viii) The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ix) In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

(x) In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(xi) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(xii) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Misty Pines Limited, represented as stated above, declares to subscribe to 12,500 shares with a nominal value of EUR 1,- each and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1.400,-).

Resolutions of the sole shareholder of the Company

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as stated above, resolved to set at two (2) of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as Managers for an undetermined period:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

Class A Manager:

- Ms. Petra J.S. Dunselman, private employee, born on 06 April 1965, in Amsterdam/Netherlands, residing professionally at 52-54, avenue du X Septembre, L2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B Manager:

- Ms. Zamyra H. Cammans, private employee, born on 11 February 1969, in Arnhem/Netherlands, residing professionally at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Misty Pines Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company), constitué selon le droit maltais, dont le siège social se situe au Suite 3, Tower Business Centre, Tower Street, Swatar, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 54730 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Am Kirchweg S.à r.l.» qui sera régie par les lois applicables à une telle entité (la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale de ses Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ci-après désignées les Parts).

5.2 Outre le capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition du ou des associé(s).

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'associé unique, les Parts de la Société sont librement cessibles.

7.2 En cas de pluralité d'associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Les Parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés à moins que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société y consentent lors d'une assemblée générale.

7.4 Les cessions de Parts doivent être enregistrées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne seront opposables vis-à-vis de la Société ou des tiers qu'à leur notification à la Société ou acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

III.- Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation de gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) sur décision des associés.

Art. 9. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

9.1 Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Réunions du Conseil

(i) Le Conseil se réunit à la demande d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation qui, en principe, se situe à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance sauf en cas d'urgence dont la nature et les circonstances seront définies dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent qu'ils connaissent l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut aussi renoncer à la convocation soit avant ou après la réunion. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux lieux et heures précisés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des participants à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation de la société.

La Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la seule signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV.- Assemblées générales des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées à l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V.- Comptes Annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent statuer sur le paiement d'un dividende, transférer le solde sur un compte de réserve ou le reporter en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3. Des distributions de dividendes intérimaires sont autorisées pour autant qu'elles respectent strictement les règles de cet article 15.3. et sous réserve de toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil en collaboration avec le ou les associé(s):

(i) Le Conseil dispose d'une compétence exclusive en ce qui concerne l'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et de permettre la distribution de ces dividendes intérimaires telle qu'il la juge appropriée et en conformité avec l'objet social de la Société;

(ii) A cet égard, le Conseil est le seul compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité d'une telle distribution, sur base des pièces justificatives et des dispositions de ces Statuts et sur tout accord éventuellement conclu à tout moment entre les associés.

(iii) En outre, la décision du Conseil doit être appuyée par des comptes intérimaires de la Société datés de moins de deux (2) mois à compter de la décision du Conseil et montrant suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et réserves distribuables, et diminué par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves requises par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du bénéfice distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un réviseur indépendant afin que celui-ci examine ces comptes intérimaires et qu'il confirme la somme disponible à la distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires restera soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement contre le ou les associé(s) pour les dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas aux bénéfices réellement gagnés par la Société. Le délai de prescription concernant ce type d'action est de cinq (5) ans suivant la date de la distribution.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommés par le ou les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Sur ces faits, Misty Pines Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions de l'associé unique de la Société

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a décidé de fixer à deux (2) le nombre de gérants de la Société et a décidé par ailleurs de nommer les personnes suivantes gérants de la Société pour une durée illimitée:

1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- Mme Petra J.S. Dunselman, employée privée, née le 6 avril 1965, à Amsterdam, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

Gérants de Classe B:

- Mme Zamyra H. Cammans, employée privée, née le 11 février 1969 à Arnhem, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017081/452.

(120020759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Voncast Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.063.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 mai 2011

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

VONCAST LIMITED S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012018589/16.

(120022958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

St. Modwen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012018528/11.

(120022550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 115.536.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Catherine DELSAUX SCHOY, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate SEIEF, a limited partnership (société en commandite par actions), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.536, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, and the Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8th November 2011, which is in process of publication in the Mémorial C, («the Company»);

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 31st October 2011 by the Board of Directors of EPI Partners S.à r.l. as the sole general partner of the Company (hereinafter «the General Partner»), a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at ninety eight thousand fifteen euros (EUR 98,015.-) divided into twenty-six thousand four hundred and five (26,405) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) all of which being fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50), and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares with

a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and that pursuant to the Article 5.4, the General Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or in kind, to determine the place, the date, issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares, and to remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. In case of suppression or limitation of the preferential subscription right of the Shareholders, the General Partner shall maintain the percentage of detention of each Shareholder in the share capital of the Company as agreed in writing by the Shareholders in a shareholder agreement or any other contractual arrangements between the Shareholders. Should the General Partner not be in a position to maintain this percentage, the General Partner shall convene a shareholder's meeting to resolve upon the proposed capital increase. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of Shareholders of the Company held on 21 May 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1950 of 21st September 2010, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders.

III. That the General Partner of the Company at the meeting held on 31st October 2011 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of two thousand and two hundred eighty euros (EUR 2,280.-) in order to raise it from its present amount of ninety eight thousand fifteen euros (EUR 98,015.-) to the amount of one hundred thousand two hundred ninety five euros (EUR 100,295.-) by the creation and issue of nine hundred and twelve (912) new Class A Shares with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2,50), having the same rights and privileges as the already existing shares, issued with a share premium of two million two hundred seventy-seven thousand seven hundred twenty euros (EUR 2,277,720) for a total amount of two million two hundred and eighty thousand euros (EUR 2,280,000).

That the General Partner of the Company at the meeting held on 31st October 2011 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 29th of November 2011, the subscription of the total of nine hundred twelve (912) new Class A Shares. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 30th November 2011, so that the total amount of two million two hundred and eighty thousand euros (EUR 2,280,000) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase (new Class A Shares plus a premium share) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IV. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 30th of November 2011, the first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.2.** The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand and two hundred ninety-five euros (EUR 100,295.-) divided into twenty-seven thousand three hundred and seventeen (27,317) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Catherine DELSAUX SCHOY, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.536, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1195 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois

suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 novembre 2011 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 31 octobre 2011 par les gérants d'EPI Partners S.à.r.l. agissant en sa qualité de gérant unique de SEIEF SCA (ci-après «le Gérant»), une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré. Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix-huit mille quinze euros (EUR 98.015,-) divisé en vingt-six mille quarante cent cinq (26.405) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2,50), entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75.199) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, le Gérant de la Société est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, en contrepartie de paiement en numéraire ou d'apport en nature, à déterminer le lieu, la date, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions et à supprimer ou limiter le droit préférentiel des souscription des Actionnaires en cas d'émission d'Actions en contrepartie d'un paiement en numéraire. En cas de suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des Actionnaires, le Gérant doit maintenir le pourcentage de détention de chaque Actionnaire dans le capital social de la Société telle que convenue par écrit par les Actionnaires dans un pacte d'actionnaires ou tout autre accord contractuel entre Actionnaires. A défaut de pouvoir maintenir ce pourcentage, le Gérant devra convoquer une assemblée des actionnaires pour délibérer sur l'augmentation de capital proposée. Cette autorisation reste valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1950 du 21 septembre 2010.

III. Que le Gérant, a, lors de la réunion du 31 octobre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.4 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 2.280,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille quinze euros (EUR 98.015,-) à un montant de cent mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 100.295,-) par la création et l'émission neuf cent douze (912) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission de deux millions deux cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt euros (EUR 2.277.720), soit un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.280.000).

Que le Gérant de la Société a lors de la réunion du 31 octobre 2011, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 29 novembre 2011, la souscription de la totalité des neuf cent douze (912) nouvelles actions de catégorie A.

Que toutes ces nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 30 novembre 2011, de sorte que la somme de deux millions deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.280.000), représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social (nouvelles Actions de catégorie A ainsi qu'une prime d'émission), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 30 novembre 2011, le premier paragraphe de l'Article 5.2. des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à cent mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 100.295,-) divisé en vingt-sept mille trois cent dix-sept (27.317) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2.50).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Catherine DELSAUX SCHOY, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58749. Reçu soixante-quinze euros (75,00.-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019139/151.

(120023818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 40.811.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2012

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Michel van Elk en date du 1^{er} novembre 2011
- Démission de Madame Edith Magyarics en date du 1^{er} novembre 2011
- Démission de Monsieur Georges Wolff en date du 1^{er} novembre 2011
- Démission de Monsieur Jan Straatman en date du 1^{er} décembre 2011
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} novembre 2011 de Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 81/F, International Commerce Centre, Austin Road West 1, Kowloon, Hong Kong

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Kathleen Carnevali / Elise Valentin

Référence de publication: 2012020532/29.

(120025960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and twelve on the twenty fourth of January.

Before Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Miss Dalia Ziukaite, senior fund administrator, with professional address at 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A." R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 9A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"), pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 20 January 2012.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I. - The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by deed of the undersigned notary on 10 May 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés Associations, on 22nd September 2011 N°2240 (the "Company") and that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 15th September 2011 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés Associations, on 29th November 2011, N°2918.

II. - According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at five thousand seventy-four thousand four hundred forty Swedish Kronor (SEK 574,440.-) divided into five thousand seventy-four thousand four hundred forty (574,440) Shares comprising four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK1.-) each, allocated to the Manager (the "A Share") and one hundred fifty-four thousand four hundred forty-one (154,441) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.-) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares"). The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK 20,000,001.-) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK.-) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Memorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of one hundred five thousand one hundred eighty-six Swedish Kronor (SEK 105,186.-) to raise it from its present amount of five hundred seventy-four thousand four hundred forty Swedish Kronor (SEK 574,440.-) to an amount of six hundred seventy-nine thousand six hundred and twenty-six Swedish Kronor (SEK 679,626.-) by the issue of one hundred five thousand one hundred eighty-six (105,186) new B Share, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK,1) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 20 January 2012.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV. - The one hundred five thousand one hundred eighty-six (105,186) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK.-) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount of one hundred five thousand one hundred eighty-six Swedish Kronor (SEK 105,186.-) as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V. - According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 20 January 2012, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of six hundred seventy-nine thousand six hundred and twenty-six Swedish Kronor (SEK 679,626.-) divided six hundred seventy-nine thousand six hundred and twenty-six (679,626) Shares comprising:

(I) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK1.-), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and

(II) two hundred fifty-nine thousand six hundred and twenty-seven (259,627) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK1.-) each (the "B Shares ")".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eleven hundred euros (1,100.-EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence the said appearing person has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Mlle Dalia Ziukaite, administrateur de fonds, demeurant professionnellement à 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la "Société") en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S.à R.L.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le "Gérant") par les résolutions du conseil de gérance du 20 Janvier 2012.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 22 Septembre 2011 et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 Septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 13 Janvier 2012.

II. - Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante Couronnes Suédoises (SEK 574.440,-) divisé en cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante (574.440) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, allouées au Gérant (les "Actions A") et six mille onze (154.441) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK 20.000.001,-) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK1,-) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachés à toute souscription pour les Actions B. En particulier le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III. - Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S. à R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinq mille cent quatre-vingt-six Couronnes Suédoises (SEK105.186,-) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante Couronnes Suédoises (SEK 574.440,-) à un montant de six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-six Couronnes Suédoises (SEK 679.626,-) par la création et l'émission de cent cinq mille cent quatre-vingt-six (105.186) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 20 janvier 2012.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV. - Les cent cinq mille cent quatre-vingt-six (105.186) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale de une (1) Couronne Suédoise (SEK1,-) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérés par des versements en numéraire pour un montant total de cent cinq mille cent quatre-vingt-six Couronnes Suédoises (SEK 105.186,-), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une lettre de la banque de la Société à Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque et que le notaire soussigné constate expressément.

V. - Conformément à l'autorisation conférée au Gérant par l'article des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Gérant le 20 janvier 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital de six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-six Couronnes Suédoises (SEK 679.626,-) divisé en six cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-six (679.626) Actions comprenant:

I) Quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A." d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,-SEK) (les "Actions A") attribuées à l'actionnaire Commandite;

II) Deux cent cinquante-neuf mille six cent vingt-sept (259.627) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,-SEK) chacune (les "Actions B")".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à onze cents euros (1.100,- EUR).

Plus rien ne figurant l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indique en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil, présent acte.

Signé: Ziukaite, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3976. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019169/153.

(120023193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu
- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP III Marina Towers S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018660/25.

(120022604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.575.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth of January.

Before Us Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Aircraft Solutions V (Offshore) LLC”, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006347, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 January 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Aircraft Solutions V (Offshore) LLC	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

General meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Mankato, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Aircraft Solutions V (Offshore) LLC», une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006347, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait

une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots

«responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Aircraft Solutions V (Offshore) LLC	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Mankato, MN, le 1^{er} janvier 1958, et

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2070. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015194/440.

(120018280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018529/10.

(120022382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018530/10.

(120022383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Thonne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.158.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THONNE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012018551/11.

(120023046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

**Teamlux S.A., Société Anonyme,
(anc. Teamlux Holding S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.527.

L'an deux mille douze, le sept février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TEAMLUX HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 473 du 20 octobre 1992, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40527.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, pré-qualifié, en date du 14 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 312 du 27 juin 1996.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUARANTE (40) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF EUROS CENT QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (€ 51.129,188) représentant l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS QUARANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS CINQUANTE-DEUX CENTS (€ 2.045.167,52) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation financière ("Soparfi").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Démission des membres du conseil d'administration et nomination d'un administrateur unique.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation financière ("Soparfi").

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TEAMLUX S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à DEUX MILLIONS QUARANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-SEPT EUROS CINQUANTE-DEUX CENTS (€ 2.045.167,52) représenté par QUARANTE (40) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE-ET-UN MILLE CENT VINGT-NEUF EUROS CENT QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (€ 51.129,188), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.".

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des membres du conseil d'administration en fonction et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'en date de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur unique pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018, à savoir:

Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 16 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Liegeois, J. Wirtz, S. Courtois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2012. Relation: EAC/2012/1747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019716/151.

(120024219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

PH - Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 31 Janvier 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 Janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012018688/15.

(120022464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

In the year two thousand and eleven.

On the seventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company Tengis Investments S.A., having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg number B 97876, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch, on the 30th of December 2003, published in the Mémorial C number 140 of the 4th of February 2004,

with a corporate capital of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR), divided into ten thousand (10,000) shares of three Euro and ten Cent (3,10.-EUR) each.

The meeting is presided by Mr Marc LIESCH, chartered accountant, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Martina BAHR, private employee, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company Tengis Investments S.A. into liquidation.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers.
- 3.- Discharge to the directors and the statutory auditor.
- 4.- Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The limited liability company AAD Fiduciaire S.à r.l., having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg number B 89237.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The liquidator is exempt from taking inventory and may refer to the documents of the company for the operations of liquidation.

Third resolution

The meeting decides to give discharge to the directors of the company, namely Mr. Marc LIESCH, Mr. Nicolas COTONER-MARTOS and Mr Santiago GASTON DE IRIARTE and to the statutory auditor of the company, namely the company H.R.T. Révision S.A., for the performance of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Tengis Investments S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 97876, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 140 du 2 février 2004,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en dix mille (10.000) actions de trois euros et dix cents (3,10,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc LIESCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martina BAHR, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société Tengis Investments S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée AAD Fiduciaire S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro B 89237.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Marc LIESCH, Monsieur Nicolas COTONERMARTOS et Monsieur Santiago GASTON DE IRIARTE ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société H.R.T Révision S.A., pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc LIESCH, Martina BAHR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2011. Relation GRE/2011/4532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018543/119.

(120022966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.276.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018553/13.

(120022900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TIAA Lux 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.831.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018554/13.

(120022899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Vianden Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.617.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 décembre 2011

L'associé unique accepte la démission de son mandat de gérant de catégorie A, de la société LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Company des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1279.

L'associé unique décide de nommer pour une durée illimitée comme nouveau gérant de catégorie A:

- Monsieur Alain ROCH, né le 30 janvier 1965 à Lausanne (CH), demeurant professionnellement au 1800 avenue McGill College, Bur. 2108, Montréal (Québec), H3A 3J6 Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018586/17.

(120022838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.654.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.160.

Par résolutions signées en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018555/13.

(120022898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.999.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018556/13.

(120022897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.251.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018557/12.

(120022896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.699.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq

Le Mandataire

Référence de publication: 2012018679/16.

(120022964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Les Délices Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Pêché Mignon.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 166.655.

STATUTS

L'an deux mil douze, le trentième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

1) Madame Nora MEKHFI épouse JANKOVIC, employée en alimentation, née le 17 mai 1975 à Thionville (France), demeurant au 2, rue Nico Klopp, L-5403 Bech-Kleinmacher,

et 2) Madame Zina MEKHFI, serveuse en salle, née le 25 mai 1976 à Thionville (France), demeurant au 5, rue des Bouleaux, F-57480 Apach (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration rapide et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LES DÉLICES SARL ».

L'exploitation de l'activité commerciale se fait sous l'enseigne commerciale «PÉCHÉ MIGNON».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq (125) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Nora MEKHFI épouse JANKOVIC, précitée	75 parts
Madame Zina MEKHFI, précitée	25 parts
Total parts sociales:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Madame Nora MEKHFI épouse JANKOVIC, précitée, est nommée gérante technique pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Zina MEKHFI, précitée, est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée.
- 3) La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif, ou par la signature individuelle du gérant technique.
- 4) La société aura son siège social à L-5326 Contern, Zone Weiergewann, 3, rue Goell.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nora Mekhfi, Zina Mekhfi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2012. LAC / 2012 / 4691. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017924/105.

(120021881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.702.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.015.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018559/13.

(120022894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Topvel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.406.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012018563/10.

(120022944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TP Capital, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012018564/10.

(120022989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.149.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 30 août 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Alfa Duty Free Holdings S.à r.l.

* Immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.149

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019768/21.

(120024585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

TPG Merl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 716.476,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018565/11.

(120022676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.393.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012018566/10.

(120022782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Tranelux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 56.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018567/10.

(120022820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

PI-Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 153.092.

Assemblée générale extraordinaire du 10 Janvier 2012

La soussignée Felten GmbH, ayant son siège social à D-54455 Serrig (Allemagne), In Den Dörrwiesen, 31, et immatriculée au Registre des Sociétés Allemand sous le numéro HRB3334, dûment représentée par Monsieur Werner Felten, demeurant professionnellement à D-54455 Serrig (Allemagne), In Den Dörrwiesen, 31, associée unique de la Société PI-Institute S.à r.l. a pris ce jour tes décisions suivantes:

-1-

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Jeannette Ewen, née le 11/01/1971 en Allemagne à Trèves, demeurant au D-54340 Bekond (Allemagne), Talweg 12, de son poste de gérant technique.

-2-

DEUXIEME RESOLUTION

Est nommé gérant technique de la société en remplacement de Madame Jeannette Ewen, prénommée, et ce pour une durée indéterminée Monsieur Marco Pfeiffer, né le 17/05/1974 en Allemagne à Hermeskeil, demeurant au D-54424 Tahlfang (Allemagne), Brunenstrasse 5.

Pour rassemblée générale

Monsieur Werner Felten

Référence de publication: 2012019630/23.

(120024030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Tsemah S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.534.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSEMAH Sàrl
Société à Responsabilité Limitée
Référence de publication: 2012018568/11.
(120022349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

**Tuomi S.A., Société Anonyme,
(anc. Tuomi IT S.A.).**

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 112.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 7 février 2012.
Référence de publication: 2012018569/11.
(120022569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Arix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 février 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Daniele Silvano MELEGARI, demeurant à Vicolo Caleffo 26/A, I-46019 Viadana (MN), Italia.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg
- Pour extrait conforme
Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019293/20.
(120024738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

UNICConnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 57.608.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018572/10.
(120022622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

UNICConnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 57.608.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018573/10.
(120022623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.
